

L'Exécutif dans les régimes parlementaires

Par **Lily**, le **16/10/2014** à **16:12**

Salut Salut, j'ai un sujet de dissertation concernant l'exécutif dans les régimes parlementaires et j'ai absolument aucun cours sur ce sujet pourriez vous m'aider ou me renseigner s'il vous plaît je vous remercie d'avance

Par **Fax**, le **17/10/2014** à **12:36**

Bonjour,

A priori, le sujet renvoie à la séparation des pouvoirs et l'équilibre (ou pas) entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Recherchez définition de ces pouvoirs

Peut être pouvez-vous partir de notre constitution pour envisager ces deux pouvoirs, leurs rapports :les BU ont en principe des ouvrages de droit constitutionnel qui analyse ces rapports

En tout cas bon courage

Par **Lily**, le **18/10/2014** à **11:16**

Merci. Mais c'est pour lundi je n'ai donc pas d'accès à la BU ce qui m'embête beaucoup je ne sais pas comment faire :(

Par **Fax**, le **18/10/2014** à **13:37**

Bonjour,

En effet, c'est un peu court

Peut être pouvez vous emprunter un livre à un camarade durant le week-end.

En toute hypothèse, je vous conseille de vous procurer un manuel pour chacune de vos matières à TD et de commencer à travailler vos séances de TD rapidement dans le semaine afin justement d'avoir le temps de cibler vos sujets de séance et de récupérer les informations que vous n'avez pas dans votre cours.

Bon courage à vous

Par **adams**, le **18/10/2014** à **17:08**

Evidement, il faudrait à l'introduction partir de la séparation des pouvoirs dont l'application diversifiée a conduit aux régimes politiques notamment au régime parlementaire. souligner la spécificité de l'exécutif dans un régime parlementaire par opposition à celui du régime présidentiel qui apparaît finalement comme un critère distinctif. puis, dans l'opération de délimitation du sujet, ressortir les types de régimes parlementaires et exclure de ton analyse le régime parlementaire dualiste de type orléaniste et préciser que l'analyse ne portera que sur le régime parlementaire moniste. dès lors ta problématique pourrait être: comment appréhender l'exécutif dans un régime parlementaire? d'où la réponse sera: un exécutif bicéphale ou dualiste(1) mais déséquilibré(2). ainsi en (1): un exécutif bicéphale en régime parlementaire;(a): un chef de l'état. (b): un gouvernement collégial.(2):un exécutif déséquilibré.(a):dans l'exercice du pouvoir exécutif(envisagé ici comme une fonction);-la détention de l'effectivité du

Par **adams**, le **18/10/2014** à **17:15**

(suite) la détention de l'effectivité du pouvoir exécutif par le gouvernement;- le rôle secondaire du chef de l'état.(b) dans le régime de responsabilité;-la responsabilité du gouvernement devant le parlement;- l'irresponsabilité du chef de l'état devant le parlement.

Par **Lily**, le **18/10/2014** à **17:34**

Oui mais pq exclure le régime parlementaire dualiste ?

Par **adams**, le **18/10/2014** à **19:36**

tout simplement parce que ce régime est particulier. il se caractérise par un retour en force du chef de l'état qui dispose de pouvoirs aussi importants que ceux du premier ministre, ce dernier étant même responsable tant devant le parlement que devant le chef de l'état; d'où le parlementarisme orléaniste apparaît davantage comme un régime mixte(mi-parlementaire, mi-présidentiel) voire comme un régime présidentieliste. d'autres soucis?

Par **Lily**, le **19/10/2014** à **09:21**

Et bien je trouve ton plan au top mais j'ai 0 connaissance sur ce sujet je ne sais donc que mettre dans ces parties et ça m'embête énormément c'est pour demain et ça fait plusieurs jours que j'y travaille et je n'ai que mon début d'intro :(

Par **adams**, le **19/10/2014 à 10:19**

espérant que l'intro est achevée, apésentisons nous sur le plan. en (a) du (1): un chef de l'état, tu devras préciser qu'il s'agit d'un chef de l'état unipersonnel c'est à dire confié à une seule personne. puis, tu présenteras les divers(e) visages ou formes qu'il peut revêtir: il peut s'agir d'un président de la république élue par le parlement ou un collège électoral tel en espagne, en italie, en allemagne; soit d'un monarque héréditaire tel en grande bretagne. parlant du gouvernement collégial, présente sa composition: chef du gouvernement et les autres membres du gouvernement qu'il faudra lister en précisant qu'il forme un corps distinct du chef de l'état au sein de l'exécutif. je donne la suite après mais si tu as des inquiétudes sur ce qui vient d'être dit n'hésite pas à me faire part!

Par **Lily**, le **19/10/2014 à 10:41**

Je comprends mais juste le gouvernement collégial je ne le comprend pas ./ (C'est vraiment sympa de m'aider parce que j'ai envie de réussir mais ce sujet ci est vraiment compliqué qd on a pas de connaissances requises pour ce sujet :))

Par **Lily**, le **19/10/2014 à 10:50**

Et penses-tu que je puisse trouver les différents visages qu'il peut revêtir sur internet?

Par **adams**, le **19/10/2014 à 13:27**

possible! essaye " le chef de l'état dans le regime parlementaire." rend moi compte si tu trouves quelque chose

Par **Lily**, le **19/10/2014 à 13:35**

Je ne trouve pas fin il y a des phrases par ci par là mais je sais pas si ce sont de bonnes réponses. Ensuite pour le B de mon 1 je peux faire comment?

Par **adams**, le **19/10/2014 à 14:07**

présente d'abord le statut du premier ministre en précisant qu'il est généralement le leader du parti majoritaire dans la chambre basse(la chambre des communes en grande bretagne ou la bundesrat en allemagne) tu peux illustrer par le cas de david cameron en grde bretagne ou d'angela merkel en allemagne. puis tu presente les autres membres du gouvernement en

disant qu'ils peuvent aussi être issus du parlement à condition qu'il n'y ait pas incompatibilité entre les fonctions de membres d'une chambre au parlement et celles de membre du gouvernement. tu peux aussi énumérer les catégories de membres du gouvernement que tu connais en partant des ministres(avec ou sans porte-feuille), ministres d'état le cas échéant, ministres délégués, secrétaires d'état, vice premier ministres le cas échéant. terminer en précisant qu'ils font corps avec le premier ministre en tant que gouvernement collégial c'est à dire ensemble de membres indissociables. as tu encore des problèmes pour le (1)?

Par **Lily**, le **19/10/2014** à **14:19**

J'ai compris c'est que pour le 1 a ça ? ou c'est le b du 1?

Par **Lily**, le **19/10/2014** à **15:31**

En clair, dans mon I je dois dire que le pouvoir exécutif appartient au chef de l'état et au gouvernement si j'ai bien compris?

Par **adams**, le **19/10/2014** à **16:59**

tout à fait; ce que dit ton ami(e) est certes vrai mais il ne faut pas perdre de vue que ton sujet porte sur l'exécutif en régime parlementaire et non sur les rapports entre les pouvoirs en régime parlementaire. il y a des idées que tu pourras exploiter mais elles sont en désordre; il s'agira donc pour toi de savoir les ranger dans le plan que je t'ai donné. toi même, ne vois tu pas que ce qu' elle dit peut être rangé dans chacune des parties du plan que tu dispose?

Par **Lily**, le **19/10/2014** à **17:13**

Si j'ai plutôt réussi le I grâce aux connaissances qu'elle m'a donné. Mais le II avec le plan que tu m'a donné je ne trouve pas quoi mettre dans le a et le b

Par **adams**, le **19/10/2014** à **18:01**

il y a également des idées intéressantes, tu verras. pour le (a) du (2): dans l'exercice du pouvoir exécutif(envisagé comme fonction exécutive), il y a d'abord la détention de l'effectivité du pouvoir exécutif par le gouvernement qui se traduit par l'exécution des lois, la définition et la conduite de la politique de la nation, la direction de l'administration, l'exercice du pouvoir réglementaire, la prise des ordonnances, l'initiative des lois...puis le rôle secondaire du chef de l'état, il s'agit ici de montrer que le chef de l'état a une fonction symbolique, que la majorité sinon la totalité de ses actes doivent être contresignés soit par le chef du

gouvernement(ou cabinet en grande bretagne) soit par les autres membre du cabinet ou gouvernement. comme prérogatives, le chef de l'état dispose du droit de nomination à un nombre important d'emplois, le droit de décerner des titres et des décorations, le droit de convoquer, proroger(le mandat des membres) ou dissoudre la chambre basse, le droit de gu

Par **Lily**, le **19/10/2014 à 18:16**

Daccord et pour le 2 (b) que mettre ?

Par **adams**, le **19/10/2014 à 18:27**

le droit de guerre et de paix, le droit de traité, lesquelles font parti de ce que l'on nomme en grande bretagne " la prérogative royale". tu peux corroborer l'insignifiance de la place du chef de l'état ici par deux citations;l'une lancée par Thiers en 1879 "le roi règne mais ne gouverne pas".l'autre est un adage:"le roi ne peut mal faire puisqu'il ne peut rien faire".pour revenir sur la détension de l'effectivité du pouvoir exécutif par le gouvernement, il faut indiquer que ce dernier assure la liaison entre les chambres et l'exécutif; ce que ton ami(e) a qualifié de courroie de transmission. pour le (b): dans le regime de responsabilité, aborder la responsabilité du gouvernement devant la chambre basse,en précisant qu'elle est collégiale et politique, les mécanismes de mise en oeuvre de cette responsabilité(question de confiance et motion de censure) conduisant à la démission du gouvernement; enfin l'irresponsabilité politique du chef de l'état devant le parlement

Par **Lily**, le **19/10/2014 à 18:33**

Ce sont de bons arguments mais j'ai pas de connaissances pour les développer :(

Par **adams**, le **19/10/2014 à 19:03**

qu'est ce qui bloque précisément?

Par **Lily**, le **19/10/2014 à 19:38**

Toute la deuxième partie je ne sais pas comment rédiger car je ne comprends pas tout :(

Par **adams**, le **19/10/2014 à 20:14**

Par **Lily**, le **19/10/2014** à **20:26**

Par **adams**, le **19/10/2014** à **20:31**

Par **Lily**, le **19/10/2014** à **20:38**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

c'est vraiment gentil

Par **adams**, le **19/10/2014 à 20:46**

c'était juste pour que tu comprennes la (2) partie. complète le(a) et (b) avec les infos que je t'ai d'abord donné. regarde bien les titres(a) et (b) tu sauras ce qu'il faut insérer dans chacun! si tu as des difficultés dit le moi!

Par **adams**, le **19/10/2014 à 20:52**

je t'en prie!

Par **adams**, le **19/10/2014 à 21:12**

c'est un peu ça mais il faut revoir le style, la manière de le dire. par ailleurs, ce n'est pas le gouvernement qui a le droit de dissolution mais plutôt le chef de l'état qui est la reine en grande bretagne. enfin, la responsabilité du gouvernement et l'irresponsabilités du chef de l'état doivent être évoqué dans le (b). donc remet moi ça en ordre puis présente moi le résultat, compris!

Par **adams**, le **19/10/2014 à 21:39**

c'est ça! mais mon souhait serait que tu revoie sérieusement le style; le jurite est une personne éloquente ne l'oublie jamais et c'est dans le style qu'on reconnaît le juriste de celui qui ne l'est pas. si tu peux m'envoyer une copie de ton travail, ce serait bien! quand est ce que tu exposes?

Par **Lily**, le **19/10/2014 à 21:45**

Oui mais comme je débute c'est difficile après un mois de cours :/ Puis j'ai jamais eut de corriger type pour m'inspirer et ceux d'internet ne m'inspire pas confiance. je t'envoie en message privé je dois le rendre demain mais bon j'suis fatiguée et je commence tôt demain. Merci pour tout si j'ai une bonne note c'est grâce à toi et merci des conseils !